



## PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA RÉGION OCCITANIE

### APPEL À PROJETS 2023

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 20/03/2023

Sélection des dossiers  
Avril

Annnonce des résultats  
Mai

L'INSTITUT FRANÇAIS et la RÉGION OCCITANIE ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2021-2023 dont l'un des objectifs est le soutien à l'internationalisation des opérateurs culturels implantés en Région Occitanie.

Dans ce cadre, l'Institut français et la Région Occitanie ouvrent un appel à projets pour l'année 2023.

Il s'agit de l'unique session d'appel à projets diffusée par l'Institut français et la Région pour l'exercice 2023.

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projets est destiné aux artistes, opérateurs culturels et/ou réseaux professionnels présentant une stabilité structurelle quant à l'exercice de leurs missions de service aux publics à savoir :

- Professionnalisme de la gestion et permanence de l'équipe administrative ;
- Réalisation d'une programmation ambitieuse et de qualité ;
- Spectacles professionnels de rayonnement a minima régional, choix traduisant une ligne artistique définie, complémentarités et synergie avec l'environnement local ;
- Activité stable et significative.

#### PROJETS ELIGIBLES

Les critères d'éligibilité et d'appréciation des projets sont les suivants :

- Projets de coopération proposant des actions de création (co-créations, coproductions, recherche partagée, résidences croisées, diffusion) et des actions hors création (transmission/formation, création de réseaux, médiation) ;
- Projets impliquant la notion de réciprocité en proposant un volet retour sur le territoire de la Région Occitanie - et pouvant s'inscrire dans les grands programmes de l'Institut français (Saisons, Nuit des Idées...) ou de la Région ;
- Projets s'inscrivant dans la durée ;
- Projets attestant d'une relation partenariale avérée avec au moins un partenaire étranger et d'une solidité dans sa construction artistique et financière en lien avec le ou les partenaires étrangers ;
- Priorité aux projets qui favorisent la création et le développement de dynamiques de filières et/ou de projets centrés sur l'innovation et la transversalité.

#### DISCIPLINES ELIGIBLES

- Arts de la scène et Arts Visuels : Arts de la rue, cirque, marionnettes ; Arts visuels ; Danse ; Théâtre.
- Industries culturelles et créatives : Cinéma et audiovisuel ; Numérique (médiation numérique, jeux vidéo, création artistique...), Livre, lecture et édition ; Architecture et design ; Musiques.

*Dans le cadre de cet appel à projets, les opérateurs souhaitant déposer un dossier peuvent solliciter les agences régionales, OES, OF et OLL, pour un conseil.*

## ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Les partenaires de la convention seront également attentifs à la prise en compte des critères suivants dans les projets présentés :

- Francophonie ;
- Égalité Femmes/Hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire) ;
- Impact environnemental, durabilité et démarche écoresponsable (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...) ;
- Recherche d'innovation ;
- Appui à la relance des secteurs culturels dans l'après crise sanitaire.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

La Région Occitanie et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous, pour :

- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le(s) opérateur(s) artistique(s) ou culturel(s) concernés du partenariat mis en place ;
- le niveau de repérage des travaux du porteur de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du porteur de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet *a posteriori* ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués.

La Région Occitanie et l'Institut français seront attentifs à ce que le projet soit en lien avec le réseau culturel français à l'étranger et à ce qu'un ou plusieurs partenaires dans le pays d'accueil s'implique(nt) dans le montage du projet. La participation d'au minimum un partenaire dans le pays d'accueil est requis pour l'éligibilité d'un dossier.

## ZONES GÉOGRAPHIQUES PRIORITAIRES

Les projets concernant les pays prioritaires ou zones géographiques d'intérêt suivants seront prioritaires :

- Pays prioritaires : Japon, Maroc, Espagne, Tunisie, Portugal, Allemagne.
- Zones géographiques d'intérêt : Pourtour méditerranéen (Italie, Turquie), Europe (Belgique, Danemark, Pologne, Roumanie, Royaume Uni, Suisse, Russie), Amérique (Argentine, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Mexique), Asie (Cambodge, Chine, Corée du sud, Inde, Indonésie, Singapour, Taiwan), Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Israël, Liban, Qatar), Afrique (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Sénégal).

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets **2023**, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- Vos **budgets annuels de structure** depuis **2020** et votre prévisionnel **2023** (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- Un **dossier de présentation détaillé de votre projet** Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Région Occitanie (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc. )

## CADRE FINANCIER

- L'aide apportée au projet par l'Institut français et la Région Occitanie ne peut dépasser les 50% du budget global ;
- Principales dépenses éligibles : transports des biens et des personnes (internationaux, nationaux et locaux), frais d'hébergement, per diem, frais de communication, édition de catalogues, traductions. La liste exhaustive des dépenses éligibles peut être transmise sur demande à l'Institut français.
- Merci de consulter la [procédure relative au versement des aides et soutiens financiers](#)

## EXAMEN DES DOSSIERS

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, [leur pertinence au regard des priorités que l'Institut français et la Région Occitanie se sont données](#) et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront [notifiés par e-mail](#) des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement. **Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».**

Les organisateurs de cet appel à projets tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des [garanties de faisabilité](#) avant que les soutiens puissent être engagés financièrement.

## CONTACTS

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Institut français et/ou la Région Occitanie avant le dépôt du dossier afin de s'assurer de l'éligibilité du projet.

INSTITUT FRANÇAIS

Justine MARCIENNE

Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales

[Justine.marcienne@institutfrancais.com](mailto:Justine.marcienne@institutfrancais.com)

RÉGION OCCITANIE

Catherine FOUGÈRE

Direction de la Culture et du Patrimoine

[Catherine.fougere@laregion.fr](mailto:Catherine.fougere@laregion.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : **le 20 mars 2023**